

le 29 mai 1996

Le vingt neuf mai mil neuf cent quatre vingt seize à vingt et une heure  
le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous  
la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Étaient présents : M. JOSEPH - M<sup>me</sup> DESRIVES - M. ALLARY - M. PHELIPPEAU - M. BATY  
M. BORDÉRON - M. BOURREAU - M. MARTIN - M<sup>me</sup> CREPINSEK

9: ROSSIGNOL  
 Absent excuse: 9: JARRAUD  
 Monsieur François ALLIAY a été nommé secrétaire.  
 Chapelle de Rozet.

Visa du 10.06.1996

Monsieur Le Maire donne lecture des différents courriers de Monsieur Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques, sollicitant une participation financière de 70.000 F pour les travaux de restauration de la Chapelle de Rozet, édifice Grand-montain classé au titre des monuments historiques par arrêté du 14 décembre 1992.

L'étude sur la sauvegarde et la restauration générale de l'Eglise s'élève à 1,5 MF.

La Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette prendra à sa charge 35.000 Frs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant l'originalité remarquable de la Chapelle Grandmontaine de Rozet, l'attrait touristique qu'elle peut présenter
  - considérant les efforts faits par l'Etat, la Région, Le Département, la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette,
- décide d'apporter sa participation à la restauration de cette Chapelle. Etant donné la modestie du budget, le conseil municipal accepte à la majorité d'inscrire 10.000 Frs en 1996, 10.000 Frs en 1997, et 15.000 Frs en 1998.

### Communauté de Communes: Modification des statuts

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que le conseil de la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette a décidé de requalifier certaines compétences qu'elle exerce actuellement et d'élargir son champ d'intervention.

Le conseil communautaire propose donc, pour les actions de développement économique et la politique du logement et du cadre de vie, afin de sélectionner les projets sur la base d'une programmation communautaire, d'ajouter la mention "d'intérêt communautaire".

Egalement le transport de personnes qui ne se ferait que " dans le cadre communautaire".

Au niveau du traitement des déchets et de la voirie, le libellé serait à modifier dans ce sens :

- Ramassage et traitement des déchets ;
- Détermination et investissement sur la voirie communautaire.

Par ailleurs, seraient ajoutées trois compétences supplémentaires :

- l'étude préalable à l'établissement des schémas directeurs d'assainissement,
- la gestion d'une bibliothèque intercommunale.
- la création, l'aménagement et la gestion du siège de la communauté et d'un point d'accueil multi-services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications.

Visa du 10.06.1996

### Modification de Cédit

Le Conseil municipal décide de verser la subvention exceptionnelle pour la Chapelle de Rozet sur le chapitre 6313 entretien voirie - réseau - soit 6313 - 10.000

691. + 10.000

### Informatique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif il a été décidé d'acheter du matériel informatique.

visa 10.06.1996

Le Secrétaire assurant ses fonctions dans trois communes, le matériel informatique est utilisé chez TERRADE INFORMATIQUE à DIRAC avec le logiciel SEGILOG. La dépense ne dépasse pas la prévision budgétaire.

### Maisons Fleuries

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait distribuer dans tous les foyers une information, mais personne ne s'est fait inscrire pour participer à ce concours de Maisons Fleuries organisé par l'Office du Tourisme.

### Chemins de Randonnée:

L'Office du Tourisme a commencé aujourd'hui le nettoyage des chemins de randonnée sous la direction de Monsieur DAGNAS

Fait et délibéré en mairie, le jour mois et an que dessus, ont signé tous les membres présents.

